



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2002
Français
Original: anglais

Comité de l'information

Vingt-quatrième session

22 avril-2 mai 2002

Activités du Comité commun de l'information des Nations Unies en 2001

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Comité commun de l'information des Nations Unies, organe subsidiaire du Comité administratif de coordination (CAC) chargé de la coordination dans le domaine de l'information, a tenu sa vingt-septième session en juillet 2001. Il s'est penché sur des questions relatives au développement des communications Web, sur les stratégies de communication à adopter en prévision du Sommet mondial pour le développement durable et pour les campagnes de lutte contre la pauvreté et de sensibilisation au virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise, ainsi que sur son avenir propre. En octobre 2001, dans le cadre de son examen, le CAC, qui s'appelle maintenant le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, a décidé d'éliminer les organes subsidiaires permanents pour les remplacer par des arrangements de fond souples et ponctuels. En conséquence, dès janvier 2002, la coordination interinstitutions dans le domaine de l'information et de la communication sera assurée par un nouveau mécanisme informel et flexible, le Groupe des Nations Unies pour les communications.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 46/73 B du 11 décembre 1991, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter les rapports du Comité commun de l'information des Nations Unies aux sessions consécutives du Comité de l'information. Le présent rapport, qui rend compte des activités menées par le Comité commun en 2001, fait suite à cette demande.

2. Le Comité commun de l'information des Nations Unies a tenu sa vingt-septième session à Genève, du 10 au 12 juillet 2001, au siège de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, sous la présidence de Tore Brevik, Directeur de la communication et de l'information du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ont participé à ses travaux des représentants – notamment les responsables de l'information – de 27 organismes des Nations Unies, y compris des institutions spécialisées et organismes connexes. Le Comité commun a examiné diverses questions relatives à la coopération interinstitutions dans le domaine de l'information et de la communication. Le rapport de la session a été présenté au Comité de haut niveau chargé des programmes du Comité administratif de coordination (voir ACC/2001/13). On trouvera ci-après un aperçu des débats ainsi qu'une description des principales mesures adoptées pour donner suite aux décisions adoptées par le Comité commun à sa vingt-septième session.

II. Développement des communications Web

3. Le Comité commun a examiné en détail les questions relatives aux communications Web. Selon la plupart de ses membres, il importait de regrouper tous les sites Internet du système des Nations Unies sous le nom de domaine <.un>. Le Comité commun a noté que l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) n'avait prévu l'ajout d'aucun nouveau nom de domaine générique de premier niveau dans un avenir proche et qu'apparemment, le système des Nations Unies ne remplissait pas les conditions requises à l'heure actuelle pour se voir attribuer par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) un nom de domaine de premier niveau semblable à celui qu'elle accorde aux pays. De l'avis de certains membres du Comité, bien que l'obtention d'un tel nom de domaine puisse être longue, compliquée et peut-être onéreuse, elle aurait pour avantage de doter le système des Nations Unies d'une adresse aisément reconnaissable, qui réduirait les risques d'une utilisation abusive du nom de l'Organisation par des tiers puisqu'elle générerait elle-même ce domaine. Quant au nom de domaine de premier niveau <.int> que tous les organismes du système pouvaient utiliser, les membres du Comité commun étaient nombreux à penser qu'il ne pouvait pas renforcer l'image de l'Organisation puisque des organismes internationaux extérieurs au système pouvaient eux aussi l'utiliser. Le Comité commun a décidé de demander à son secrétariat d'examiner plus avant la possibilité d'obtenir un nom de domaine <.un> générique pour l'ensemble du système des Nations Unies, soit auprès de l'ICANN qui pourrait en faire un nom de domaine générique de premier niveau soit auprès de l'ISO qui pourrait en faire un nom de domaine de premier niveau semblable à ceux qu'elle accorde aux pays.

4. Le Comité commun s'associe à la demande du CAC et du Comité de l'information tendant à créer pour le système des Nations Unies, un portail Internet central donnant accès à tous les sites Web du système. Certains ont suggéré

d'étudier la possibilité de faire de la page Web consacrée aux « Questions à l'ordre du jour de l'ONU » accessible à partir du site <www.un.org/french/index.html>, un portail qui présenterait un lien vers tous les sites pertinents au sein du système. Le Département de l'information a été prié de coordonner ce portail, en vue d'en faire un outil de recherche à l'échelle du système.

5. Les membres du Comité commun ont également échangé observations et données d'expérience au sujet du journalisme Web et de la répercussion de la mise à disposition de leurs publications en ligne sur la vente de leurs tirages papier. Près de la moitié des organismes participant à la session créaient des publications spécifiquement pour le Web, mais ils étaient bien plus nombreux à mettre partiellement ou pleinement à disposition en ligne leurs publications destinées à la vente. À une exception près, tous les membres du Comité commun ont indiqué que la mise à disposition en ligne de leurs publications destinées à la vente n'avait eu aucun effet sur le volume des ventes ou l'avait même légèrement augmenté. Par ailleurs, la mise à disposition en ligne de matériel non destiné à la vente avait permis de diffuser ce matériel beaucoup plus largement, en particulier sur le terrain, tout en minimisant les frais de production et de distribution.

III. Stratégies de communication pour le Sommet mondial pour le développement durable de 2002

6. Dans le cadre d'une vidéoconférence à laquelle participaient le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et deux personnes représentant chacune la division de la communication d'organismes donateurs bilatéraux appartenant à deux pays membres de l'Organisation de développement et de coopération économiques, le Comité commun a examiné les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable de 2002 sous l'angle de la communication. Constatant que le thème du Sommet intéressait le mandat de la plupart des organismes membres, il a décidé que cette réunion offrait une excellente occasion de coopérer et de coordonner les activités de communication à l'échelle du système. Il s'agissait de combiner les priorités dans le domaine de l'environnement et les grandes questions de développement et d'encourager les acteurs de la société civile à participer activement aux préparatifs du Sommet au niveau national. Un débat constructif de grande envergure pourrait ainsi s'engager sur tous les problèmes en suspens, ce qui faciliterait la recherche de solutions rationnelles aux difficultés rencontrées sur la voie du développement durable dans un monde interdépendant. Afin de coordonner ces efforts, le Comité commun a décidé de créer une équipe spéciale sur la communication qu'il chargerait de mettre au point une stratégie de communication commune et de suivre son application; cette équipe serait formée sur le modèle du groupe chargé de coordonner la campagne de communication pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida).

IV. Stratégie de communication pour la campagne mondiale de lutte contre la pauvreté

7. Avec la participation du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et de deux collègues représentant la division de la communication

d'organismes donateurs bilatéraux, le Comité commun a également examiné la stratégie de communication pour la campagne mondiale de lutte contre la pauvreté, telle qu'envisagée dans le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'examen quinquennal des résultats du Sommet mondial pour le développement social. Il a été décidé que, bien que nombre d'organismes du système mènent déjà des programmes à l'appui de la campagne mondiale, des efforts supplémentaires étaient nécessaires si l'on voulait que le système des Nations Unies soit à même de s'exprimer d'une seule voix, de façon coordonnée, pour préconiser la réalisation à la date butoir de 2015 des objectifs internationaux de développement décrits dans la Déclaration du Millénaire. Cette campagne offrirait également une excellente occasion d'examiner plus avant les moyens de relancer la coopération et de mener des activités de sensibilisation en collaboration avec les institutions de développement bilatérales extérieures au système des Nations Unies.

V. Stratégies de communication communes des Nations Unies sur le VIH/sida

8. Avec la participation du Directeur exécutif adjoint du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Comité commun a examiné les moyens de relever les défis qui se posent en matière de communication dans le cadre du suivi de la session extraordinaire consacrée au VIH/sida par l'Assemblée générale en 2001, à savoir : a) susciter une détermination et une volonté politique accrues de lutter contre le VIH/sida et contre la stigmatisation des personnes qui en sont atteintes; b) continuer à oeuvrer pour que le VIH/sida soit perçu non seulement comme un problème de santé publique mais comme une question d'ordre politique et un enjeu du développement; c) lutter contre le fatalisme et trouver un juste équilibre entre la nécessité de bien faire comprendre la gravité du problème et celle de motiver tous les protagonistes de façon qu'ils continuent à lui chercher des solutions; et d) mettre en perspective la question du financement. Les membres du Comité commun ont décidé que le niveau de coopération atteint par les organismes du système dans le cadre du groupe directeur de communication sur le VIH/sida créé en prévision de la session extraordinaire, servirait de modèle pour la coopération future entre les organismes du système sur des questions d'intérêt commun. Étant donné qu'il importait de garder la question du VIH/sida à l'ordre du jour de la communauté mondiale, ils ont également décidé que le groupe directeur continuerait de faire fonction de mécanisme de coordination pour le suivi de la session extraordinaire.

VI. Coopération interinstitutions dans le domaine de l'information et avenir du Comité commun

9. À la lumière de l'examen du CAC et de ses organes subsidiaires entrepris par le Secrétaire général en 1998 dans le cadre de sa réforme d'ensemble, le Comité commun a examiné les futurs arrangements communs de coordination dans le domaine de l'information et de la communication. Le secrétaire du CAC a participé aux débats. Les membres du Comité commun ont convenu qu'il fallait relancer la coopération interinstitutions dans le domaine de l'information, la rendre plus dynamique, mieux ciblée, davantage orientée vers des résultats concrets et plus

flexible et qu'il y avait lieu de la moderniser, et ils ont mis au point une série de propositions visant à atteindre cet objectif.

VII. Évolution de la situation depuis la session de juillet 2001 du Comité commun

10. À sa session d'octobre 2001, le CAC, qui s'appelle maintenant le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, a continué d'examiner le fonctionnement du mécanisme interinstitutions. On peut se procurer le résumé de ses conclusions (ACC/2001/4) sur le Web à l'adresse <ceb.unsystem.org>. Conformément à la nouvelle démarche esquissée dans ce document, le Conseil de coordination ne serait pas doté d'organes subsidiaires permanents (exception faite de deux comités de haut niveau sur le programme et la gestion). Dans tous les domaines jusqu'ici couverts par un organe subsidiaire permanent comme le Comité commun, où il demeure indispensable d'organiser et de gérer la coopération interinstitutions ou de la renforcer, le Conseil de coordination recourrait à des arrangements flexibles et ponctuels, axés sur le fond. En particulier, les méthodes de travail seraient revues de façon à promouvoir le dialogue et l'interaction entre pairs et à prêter une plus grande attention au fond, de façon que les réunions interinstitutions puissent servir à examiner certaines questions d'intérêt majeur pour l'ensemble du système. Les nouveaux mécanismes envisageaient en outre à la fois que le Conseil de coordination puisse charger des réseaux interinstitutions compétents d'exécuter certaines tâches pour son compte, et qu'à leur tour, ces réseaux puissent appeler l'attention du Conseil de coordination sur certains problèmes et préoccupations.

11. Compte tenu de ce qui précède et sur la base de discussions approfondies tenues au cours de la vingt-septième session du Comité commun, le chef par intérim du Département de l'information a présenté un certain nombre de propositions le 18 décembre 2001. Ces propositions avaient été élaborées en consultation avec le président sortant du Comité et le Directeur de l'information de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture qui devait remplacer celui-ci à la tête de l'organe succédant au Comité commun. Elles décrivaient dans leurs grandes lignes les nouveaux arrangements prévus pour les activités interinstitutions; il s'agissait d'adopter une démarche davantage axée sur le fond, plus souple et plus pragmatique pour promouvoir la coordination dans le domaine de l'information. Ces propositions ont été approuvées par les responsables de l'information et de la communication des organismes du système des Nations Unies.

12. En conséquence, un nouvel organe informel, le Groupe des Nations Unies pour les communications, composé des responsables de l'information et de la communication des organismes du système des Nations Unies, a été créé le 1er janvier 2002. On a retenu pour ce groupe le principe d'une session annuelle à date fixe, considérée comme un bon moyen de promouvoir une détermination commune dans l'ensemble du système et de faciliter la constitution de réseaux d'entraide. Cette session annuelle se tiendra à tour de rôle dans les différents lieux d'affectation et sera présidée par le responsable de l'information et de la communication de l'organisme hôte. Des consultations permettront de définir un ordre du jour concis, axé sur les grands thèmes et problèmes intersectoriels intéressant tous les organismes. Compte tenu de l'importance des relations avec la

société civile, les activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales continueront d'être examinées lors de la session.

13. En dehors de la session annuelle, le Groupe des Nations Unies pour les communications continuera de se réunir chaque semaine au Siège sous la présidence du chef du Département de l'information et avec la participation des représentants de tous les organismes du système des Nations Unies en poste à New York, en vue d'encourager les consultations périodiques et la coopération en ce qui concerne les grandes orientations, les problèmes et les stratégies et programmes communs dans le domaine de la communication. Le secrétariat du Groupe continuera d'être assuré par le Département de l'information.

14. Afin de développer et de coordonner l'application des stratégies de communication commune sur des questions prioritaires, souvent dans le cadre des préparatifs des grandes conférences ou d'autres réunions, le Groupe des Nations Unies pour les communications formera des équipes spéciales auxquelles participeront les organismes actifs dans les domaines concernés. Ces équipes constitueront autant de mécanismes souples, qui se réuniront en fonction des besoins et seront assujetties à des clauses d'extinction, une fois atteints les objectifs prévus. Deux de ces équipes sont déjà opérationnelles, l'une consacrée au financement du développement, l'autre au Sommet mondial pour le développement durable.

VIII. Remarques

15. Le Comité commun a cessé d'exister le 31 décembre 2001 et, compte tenu du caractère informel du nouvel organe, le Groupe des Nations Unies pour les communications, l'obligation de faire rapport visée au premier paragraphe du présent rapport est désormais caduque. Néanmoins, le Comité de l'information continuera d'être pleinement informé, à intervalles réguliers, des activités de coopération interinstitutions menées dans le domaine de l'information.

16. Ces nouveaux mécanismes de coordination interinstitutions souples et informels dans le domaine de la communication devraient contribuer à propager une culture de la communication dans l'ensemble du système des Nations Unies.
